

TARIF DES HONORAIRES

↳ HONORAIRES SUR TRANSACTIONS

Mandat Simple :

6 % TVA incluse du prix de vente TTC avec minimum 8 000,00 € TVA incluse, honoraires charges vendeur.

Sauf vente au prix supérieur de 899.000,00€ TVA incluse du prix de vente TTC : 5 %, honoraires charges vendeur.

6 % TVA incluse du prix net vendeur TTC avec minimum 8 000,00€ TVA incluse, honoraires charges acquéreur.

Sauf vente au prix supérieur de 899.000,00€ TVA incluse du prix net vendeur TTC : 5 %, honoraires charges acquéreur.

Mandat Exclusif et Réussite :

5 % TVA incluse du prix de vente TTC avec minimum 8.000,00 € TVA incluse, honoraires charges vendeur.

Sauf vente au prix inférieur à 50.000,00€ TVA incluse du prix de vente TTC : Forfait négocié, honoraires charges vendeur.

5 % TVA incluse du prix net vendeur TTC avec minimum 8.000,00 € TVA incluse, honoraires charges acquéreur.

Sauf vente au prix inférieur à 50.000,00€ TVA incluse du prix net vendeur TTC : Forfait négocié, honoraires charges acquéreur.

En cas d'inter cabinet, les honoraires du mandat d'origine seront appliqués.

Place de Stationnement au forfait de DEUX MILLE EURO TTC (2 000,00€ TTC) TVA incluse.

↳ HONORAIRES SUR TRANSACTIONS COMMERCES (MURS ET FONDS)

8 % TVA incluse du prix de vente TTC.

↳ ESTIMATIONS

180,00 € T.T.C

↳ ADMINISTRATION DE BIENS

Location Saisonnière :

10 % TVA incluse du montant du loyer TTC, à la charge du bailleur.

Gestion :

10 % HT du Loyer TTC avec garantie des loyers impayés.

Transaction sur Location à l'Année :

Frais d'entremise : 60,00€ TTC à la charge du bailleur

Visites, constitution du dossier, rédaction du bail :

De 0 à 79,99 m² : 8 € TTC / m² de la surface habitable à la charge du locataire.

De 80 à 89,99 m² : 5 € TTC / m² de la surface habitable à la charge du locataire.

Au-delà de 90 m² : 4 € TTC / m² de la surface habitable à la charge du locataire.

Etablissement de l'état des lieux d'Entrée :

3 € TTC / m² de surface habitable à la charge du locataire.

3 € TTC / m² de surface habitable à la charge du bailleur.

↳ BAUX Dérogatoire

Rédaction du bail, visites, constitution du dossier et établissement de l'état des lieux : 220,00€ TTC partagé par moitié entre le bailleur et le preneur.

↳ HONORAIRES SUR LOCATIONS SAISONNIERES

Transactions sur locations de vacances : 14 % TVA incluse du loyer TTC à la charge du preneur.

Frais de Dossier : 45,00 € TTC, à la charge du preneur.

Honoraires d'assistance au renouvellement du classement du bien : 80,00€ TTC, à la charge du bailleur.

↳ Taux de TVA en vigueur 20 %

Honoraires applicables au 10/01/2018